

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**  
**TRANSPORTS**

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
SECRETARIAT GENERAL

**A R R E T E**

*fixant la liste des candidats déclarés admissibles, au titre de l'année 2021 à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile*

**Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 31 octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un recrutement par concours et examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 11 janvier 2021 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2021 ;

**VU** l'arrêté du 30 mars 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès par concours au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

**VU** le procès-verbal du jury ENAC en date du 17 mai 2021 ;

**ARRETE**

**Article unique** - Les soixante-et-un candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles, au titre de l'année 2021, à l'issue des épreuves écrites du concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ouvert par l'arrêté du 24 novembre 2020 susvisé :

1	AINCERI	Tarik
2	AUBERT	Alexis
3	BANOUNI	Ossâma
4	BARREIRO	Lara
5	BEAUVOIS	Florian
6	BEN AMAR	Amine
7	BENOIST	Mickaël
8	BERGER	Yohan
9	BORTOLIN	Marius
10	BOUCHALAIS	Gwendal
11	BOUTTIER	Téo
12	BOUVIER	Lucas

13	BRUX	Rémi
14	BUCCHIANERI	Maryam Clarisse Angélique
15	BUCHERT	Camille
16	BURGHGRAEVE	Corentin
17	CANDORE	Adrien
18	CARLIER	Cyrian
19	CARRIERE	Alexis
20	CHARLES-NICOLAS	Noa
21	CHAUMARAT	Titouan
22	CHENNEVEAU	Line
23	COTE	Gaëtan
24	COTTIN	Thomas
25	COUVIN	Sebastien
26	DANIEL	Nathan
27	DE OLIVEIRA	Dawson
28	DERICK	Maëlys
29	DESENLIS	Emilie
30	DI PUMA	Anthony
31	DOURNIER	Armand
32	DUNET	Julien Serge Daniel
33	FOREST	Baptiste
34	GUERRERO	Loris

35	HAZERA	Baptiste
36	HOUSSIER	Till
37	JANNOT	Claire
38	KOVACIC	Anaïs
39	LADIRE	Torea
40	LARCHER	Robin
41	LAVIELLE	Diego
42	L'ELCHAT	Yannik
43	LEROY	Vianney
44	MARTIN	Antoine Alban Nicolas
45	MAZZOTTI	Clara
46	MONDOLONI	Lisandru
47	MSIHID	Robin
48	OLIVEREAU	Juliette
49	PETIT	Mathieu
50	POUPET-GORSZCZYK	Maelys
51	POUSSET	Arnaud
52	PRECIGOUT	Adrien
53	RIBONI	Emma
54	RIEDINGER	Manon Annie Christelle
55	ROCHE	Hugo

56	ROLDAN	Inès
57	ROUX	Clémentine
58	SAMUEL	Léo
59	TABET-HELAL	Gabriel
60	WAMBO	Laurence
61	WITTIG	Antoine

Fait le 17 mai 2021

Pour la Ministre et par délégation  
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines



Sylvie KHATIR